

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date : 26 AVRIL 2022

INTITULÉ DE L'ACTION : VÉGÉTALISE TES REGARDS #2

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
	0,00 €	BAR	115,00 €
		Fonds propres	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
	0,00 €	Participants ateliers (36 x 2,50€)	90,00 €
Boissons et alimentation			
Goûters x3 – 31,00 €	31,00 €		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Produits chimiques (Rémi Guerrin) – 30,00 €	362,00 €	Valorisation des fournitures	190,00 €
Papier direct positif 13 x 18 cm – 48,00 €		Marteaux (x5) – 31,00 €	
Tissu (6 mètres) – 36,00 €		Set de pinceaux, Set de peintures acryliques, Set de pastels, Set de crayons de couleur, Colle vinylique, Crayons de bois, Gommages, Ciseaux scolaires – 159,00 €	
Sulfate de fer (Amélie)- 30,00 €			
Marteaux (x 5) – 31,00 €			
Set de pinceaux, Set de peintures acryliques, Set de pastels, Set de crayons de couleur, Colle vinylique, Crayons de bois, Gommages, Ciseaux scolaires - 159,00 €			
Bloc feuilles A3 – 18,00 €			
Impression A3 illustration (0,65€x15) – 10,00 €			
Assurance			
	0,00 €		
Tracts, affiches			
Affiches + Cartes postales	92,00 €		
		Aide demandée au PIC	900,00 €
Taxes (SACEM)			
	0,00 €		
Divers			
Intervenants (tarif animation + DRAC)	810,00 €		
Zerm (Saisons Zéro) – 110,00€			

Le Jardin de Chlorophylle – 110,00€ Rémi Guerrin – 120,00 € Amélie Lemonnier – 120,00 € Victor Locuratolo – 350,00 €			
<i>Personnel bénévole</i>		<i>Bénévolat</i>	
BAR (base 9h d'intervention) Chargée de mission (SMIC : 10,85€brut/h) Service Civique (gratification : 7.25€/h) – 162,00€	272,00 €	BAR (base 9h d'intervention) Chargée de mission (SMIC : 10,85€brut/h) Service Civique (gratification : 7.25€/h) – 162,00€	272,00 €
Collectif des paysans urbains du Trichon Pierre Wolf (animation le 15.06) – 110,00€		Collectif des paysans urbains du Trichon Pierre Wolf (animation le 15.06) – 110,00€	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1 567,00 €		
Financement d'un autre projet (5)	0,00 €		
TOTAL	1 567,00 €	TOTAL	1 567,00 €

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.